

Document Pédagogique

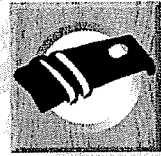
École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers

**Gestion
opérationnelle
et commandement**

Le chef de groupe

N° 2003

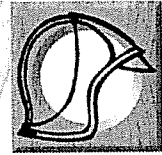
FIA



Discipline

Gestion Opérationnelle
et Commandement/GOC

Gestion
opérationnelle
et commandement



Opérations

Le chef de groupe

1

Auteur

Lieutenant-colonel P. PANDELÉ, ENSOSP



Directeur de publication
Pierre-Philippe FEYZEAU, Directeur de l'INESC

Direction des documents pédagogiques de l'ENSOSP
Lcl Michel MARLOT, Directeur de l'ENSOSP

Auteur
Lcl Pierre PANDELÉ

Conception graphique
Éric CHÉRIOUX

Maquettiste
Adc Christian BOUARD

Illustrations et photographies

Comité de relecture

ENSOSP

Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) 3, rue Hautefeuille 75006 Paris.

En effet, la législation sur les droits d'auteur codifiée par la loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle, interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit - photographie, photocopie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, - sans le consentement de l'auteur et de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Les actes publiés dans cet ouvrage ne représentent pas une opinion de l'INESC et n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

© INESC, 1998

Diffusion et vente de droits.

• ISBN 2-11-090956-0 • ISSN 0183-0775 • DÉPÔT LÉGAL

Préface

L'emploi de chef de groupe, tel que le définit le schéma national de formation, est le premier niveau de commandement opérationnel qui demande un début d'approche tactique en plus des connaissances liées aux techniques opérationnelles et aux techniques de commandement.

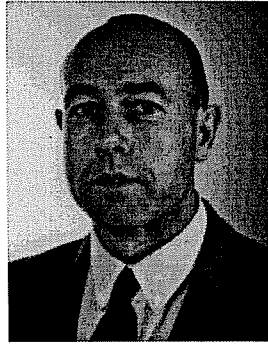
Il est indispensable d'être capable de commander les agrès suivants : FPT, CD + MPR, EPA, CCF, FEV, VAR, VSAB, VSR, en tant que chef d'agrès COS ou chef d'agrès intégré à un groupe avant de vouloir débiter l'étude de l'emploi de chef de groupe qui comporte les activités suivantes :

Activités principales

- organiser et maintenir la capacité opérationnelle du groupe,
- faire faire mouvement au groupe,
- commander un groupe de renfort isolé,
- commander un groupe intégré à une colonne de renfort,
- commander un groupe en qualité de COS.

Activités autres

- fonction RENSEIGNEMENT dans un PC de colonne (PCC),
- fonction MOYENS dans un PCC.



Lieutenant-colonel P. PANDELÉ

4

N'oublions pas que le mot lieutenant ne désigne pas seulement le premier grade des officiers, mais aussi et surtout celui qui a la responsabilité de tenir les lieux, sous les ordres d'un supérieur hiérarchique.

4

	PAGES
Préface	03
chapitre I <ul style="list-style-type: none">• La capacité opérationnelle du groupe, le chef de groupe commandant un groupe en renfort.	07
chapitre II <ul style="list-style-type: none">• Le chef de groupe, commandant des opérations de secours sur son secteur opérationnel habituel.	15
chapitre III <ul style="list-style-type: none">• Le chef de groupe dans le PC de colonne.	19
chapitre IV <ul style="list-style-type: none">• Conclusion	23
Index	26

référence : unité de valeur GOC 3 de la discipline gestion opérationnelle et commandement du schéma national de formation des sapeurs-pompiers.

Chapitre I

La capacité opérationnelle du groupe, le chef de groupe commandant un groupe en renfort

1. LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DU GROUPE, LE CHEF DE GROUPE COMMANDANT UN GROUPE EN RENFORT.

1.1. organiser et maintenir la capacité opérationnelle du groupe.

La première action de commandement du chef de groupe est la prise en compte d'un groupe pré-constitué ou de constituer lui-même son groupe en fonction d'un ordre reçu (à l'occasion d'une demande de renfort hors du secteur opérationnel habituel par exemple).

Cette prise en compte s'effectue au moyen de l'ORDRE PRÉPARATOIRE (OP), ordre écrit destiné aux chefs d'agrès et qui comporte deux volets.

Premier volet (à chaque prise de garde) :

- Le chef de groupe doit s'assurer que les PERSONNELS, l'ARMEMENT, les TENUES et la RADIO sont conformes aux normes et aux dispositions du règlement opérationnel.

Deuxième volet (pour un départ en renfort à l'extérieur du secteur opérationnel habituel) :

- Le chef de groupe devra préciser les points du premier volet en fonction de l'ordre reçu et compléter par les points suivants :

l'ALIMENTATION (pour les personnels, ainsi que les carburants et fluides pour les moteurs et petits matériels), le COMMANDEMENT (organisation hiérarchique et fonctionnelle du groupe), le DÉROULEMENT prévu de la mission et le RENDEZ VOUS (point et heure de...) où le groupe se constituera avant le départ.

*

*

*

Exemple de présentation de l'ORDRE PRÉPARATOIRE : groupe SAP (secours à personnes) en renfort en période hivernale sèche, pour accident ferroviaire dans le département voisin.

« de Lt A, à....., date :....GH :..... Nous formons un groupe SAP pour renfort à.....

Personnel :	2 / 2 / 10	Armement :
CSP de...	1 / 0 / 1	VLR
CS de...	1 / 0 / 4	VSAB + VLM
CS de ...	0 / 1 / 3	VSAB
CS de ...	0 / 1 / 2	VSR.

Tenues :

Tenue n° , plus : chemise F1 et parka.

Radio :

chef de groupe : ERP n°.... , modèle : VLR : ERM n°.., modèle :
 chef d'agrès VLM :..... VLM :.....
 chef d'agrès VSR : VSR :.....
 etc.
 chaque ERP aura 2 batteries de rechange.

Alimentation :

- Prévoir une ration alimentaire et 2 litres d'eau par personne, transportés dans chacun des véhicules pour l'équipage correspondant.
- Le chef d'agrès du VSR et moi-même emporterons chacun 2 cartes de carburant de marques différentes. Le chef d'agrès du VSR prévoira le carburant et les ingrédients pour les matériels de son agrès.

Commandement : (préciser : grade, nom et prénom, la partie commandement doit être rédigée sur une feuille détachable et en 2 exemplaires. cf. ci-après).

chef de groupe adjoint chef d'agrès conducteur équipiers

VLR
 VLM
 VSAB 1
 VSAB 2
 VSR

Déroulement : (prévu)

- Nous partons pour une durée totale de 12 heures. Durée du déplacement : 1h, nous serons engagés immédiatement.

Rendez vous : Point de RDV au CS de, à heure pour constitution du groupe avant de partir.

*

*

*

1.2. le déplacement du groupe (groupe en renfort).

- Une fois le groupe constitué au point de rendez-vous, si le groupe est intégré à une colonne de renfort, le chef de groupe se conformera aux ordres du chef de colonne. Par contre, si le chef de groupe commande un groupe isolé, il donnera verbalement à ses chefs d'agrès un ORDRE DE MOUVEMENT (OM). Cet ordre a pour objet de faciliter le déplacement du groupe, tout en précisant les règles de sécurité pour le déplacement.

Le chef de groupe précise, dans un premier temps, la DIRECTION à suivre, puis le POINT à ATTEINDRE, l'ITINÉRAIRE (avec les points de passages particuliers, les arrêts) et enfin la FORMATION à adopter :

- ordre des véhicules du groupe,
- distance entre les véhicules,
- vitesse maximale,
- signalisation aux autres usagers,
- liaisons radio pendant le déplacement.

Dès que le groupe est prêt au départ, le chef de groupe rend compte à sa hiérarchie et donne l'ORDRE de MOUVEMENT.

Exemple d'ORDRE de MOUVEMENT :

« DIRECTION : ville de dans le département voisin à l'ouest.

- POINT À ATTEINDRE : le carrefour de la RN.... et du CD
 - ITINÉRAIRE : nous prendrons le CD pendant 6 km, puis à droite la RN.... pendant 30 km.
 - FORMATION :
 - moi-même, VSAB 1, VSAB 2, VLM, VSR,
 - espace entre les véhicules : 50 m, se rapprocher sur ordre,
 - vitesse maximale : 80 km/h,
 - signalisation : feux de croisement pour tous, gyrophare pour le 1^{er} et le dernier véhicule, deux-tons sur ordre,
 - nous serons en liaison sur le canal ..., mon adjoint et moi-même veillerons en plus le canal départemental, puis le canal 08 dès notre entrée dans le département voisin,
- « Avez-vous des questions ?..... En route ».

1.3. le commandement d'un groupe de renfort isolé (non intégré à une colonne).

Dès l'arrivée du groupe dans le département demandeur, le chef de groupe prend contact avec le CODIS de ce département (canal 08 ou canal prédéfini affecté dès le départ). En règle générale, tous les renforts doivent passer par un point de passage obligé : le point de transit (PT). C'est au PT que le chef de groupe donne un exemplaire de la partie détachable de l'ordre préparatoire (OP). C'est à ce point ou bien au PC de l'opération en cours-PC de site (PCS)-que le chef de groupe recevra ses ordres* du COS.

* Ces ordres peuvent être donnés sous forme graphique. Cela impose que tout chef de groupe soit familiarisé à la lecture d'ordres graphiques. Cf. document ENSOSP/DP/GOC : les outils graphiques du commandement.

Deux possibilités : soit le chef de groupe est affecté à une colonne déjà engagée sur un secteur, auquel cas le chef de groupe se rendra sur le secteur concerné pour se mettre à la disposition du chef de secteur, soit le chef de groupe se voit confier un secteur. Dans ce dernier cas, la marche à suivre est la suivante :

1.3.1. Le chef de groupe gagne son secteur opérationnel et rend compte au PC de son arrivée sur les lieux : « PC de Lt X..., GH ..., arrivé avec mon groupe sur le secteur ».

1.3.2. Le chef de groupe fait une reconnaissance approfondie avec son adjoint (acquisition de la situation tactique (SITAC) sur le secteur attribué).

1.3.3. Le chef de groupe fait son raisonnement tactique (RT), avant de donner ses ordres, sauf urgence qui impliquerait des réactions immédiates. Le RT du chef de groupe doit conduire à apporter des réponses aux questions suivantes :

OU ? PAR OÙ ?	Pour déterminer la zone d'intervention (ZI) du groupe.
CONTRE QUOI ?	Pour, en fonction de l'ordre reçu du COS, bien identifier son objectif ainsi que les actions (2 à 3 maximum) à conduire pour l'atteindre.
COMMENT ?	Pour déterminer l'ordonnancement des actions identifiées = idée de manoeuvre (IM).
AVEC QUOI ?	Pour affecter tel ou tel agrès à telle ou telle des actions identifiées.

Ce n'est qu'à partir du moment où le chef de groupe a construit son raisonnement qu'il peut donner son ordre initial (OI) à ses chefs d'agrès. L'expression « ordre initial » signifie, non pas premier ordre donné, mais premier ordre donné à la suite d'un raisonnement tactique.

1.3.4. L'ordre initial, donné verbalement (en direct et/ou par radio), comporte les rubriques suivantes :

SITUATION : le chef de groupe décrit succinctement, mais totalement, la SITAC sur le secteur affecté aux chef d'agrès.

OBJECTIF : le chef de groupe fixe aux chefs d'agrès l'objectif que le groupe doit atteindre. Il doit commencer par l'expression : « **Nous devons.....** ».

IDÉE DE MANOEUVRE : le chef de groupe précise la manoeuvre qu'il a retenue. Il exprime son choix en commençant par : « **Afin de** (il reprend l'objectif), **je veux** ».

EXÉCUTION : le chef de groupe fixe la mission particulière à chacun des chefs d'agrès. Il s'adresse à chacun d'eux selon la chronologie suivante :

- en les appelant par leur grade et leur nom,
- en leur précisant le (ou les) moyen(s) commandé(s),
- en leur précisant leur mission.

Tous les chefs d'agrès doivent être informés de leur mission particulière, même ceux gardés en réserve : « Sgt..., restez en attente pour le moment ».

COMMANDEMENT : le chef de groupe précise aux chefs d'agrès le canal radio qu'ils doivent utiliser pour communiquer avec lui.

Il précise en outre, au chef d'agrès qui est son adjoint, le canal radio avec lequel lui-même communique avec sa hiérarchie.

Il précise les consignes de sécurité à observer, sa position pendant l'action et enfin le moment du début de l'action.

En cours d'action, le chef de groupe contrôle l'exécution des ordres, adapte sa manoeuvre initiale par des ordres dits : ordres en cours d'action (ou ordres de conduite), qui concernent tel ou tel chef d'agrès, mais ne remettent pas en cause la manoeuvre initialement engagée.

En cas d'échec, le chef de groupe doit refaire un RT, et engager si possible une autre manoeuvre.

Dans tous les cas, le chef de groupe **doit veiller en permanence à la sécurité de ses personnels et doit rendre compte à sa hiérarchie.**

1.3.5. Le compte rendu.

Le chef de groupe doit rendre compte :

- dès l'ordre initial donné aux chefs d'agrès,
- de tout changement de la SITAC dans son secteur.

Le compte rendu comporte les rubriques suivantes :

« De Lt X..., GH..., à... »

JE SUIS : le chef de groupe précise sa position,

JE VOIS : le chef de groupe décrit la SITAC dans son secteur,
JE PRÉVOIS : le chef de groupe fait part de son anticipation sur le devenir du sinistre dans son secteur, pour les 30 minutes à venir,
JE FAIS : le chef de groupe renseigne sur les actions qu'il mène et sur l'état d'engagement de ses moyens,
JE DEMANDE : le chef de groupe demande si nécessaire des moyens : renforts, appuis, logistique, etc.

Au niveau d'un groupe, si le sinistre n'est pas maîtrisé dans **les 30 minutes suivant l'ordre initial**, le chef de groupe doit faire appel à l'échelon supérieur. Il est évident que tout chef de groupe doit acquérir au plus vite une certitude sur le fait qu'avec ses moyens il maîtrisera ou non le sinistre dans ce délai.

En cas d'échec prévisible ou effectif, le chef de groupe qui a sollicité l'échelon supérieur doit se préparer à la passation de commandement.

1.3.6. La passation de commandement.

- faire **un point de situation** (= SITAC) à l'officier qui va prendre le commandement,
- faire éventuellement des propositions,
- se mettre à la disposition de l'officier qui va prendre le commandement.

Il est évident que tout chef de groupe qui a passé le commandement et qui s'est mis à disposition d'un officier, ne doit plus avoir, sauf ordre du dit officier, des relations avec un PC quel que soit celui-ci.

1.4. le commandement d'un groupe intégré, dès sa constitution, à une colonne de renfort.

Dans ce cas, le chef de groupe devra se conformer scrupuleusement aux ordres du chef de colonne en ce qui concerne :

- l'ordre préparatoire de la colonne, l'ordre de mouvement de la colonne (il peut y en avoir plusieurs successivement), l'ordre initial et les ordres en cours d'action du chef de colonne. Dans tous les cas, le chef de groupe devra suivre le processus indiqué en 1.3, dès que le chef de colonne lui aura donné ses ordres : reconnaissance du sous secteur affecté, raisonnement tactique, ordre initial aux chefs d'agrès, ordres en cours d'action aux chefs d'agrès et, bien sûr, les comptes rendus successifs au chef de colonne.

Chapitre II

Le chef de groupe, commandant des opérations de secours (COS) sur son secteur opérationnel habituel

2. LE CHEF DE GROUPE, COMMANDANT DES OPÉRATIONS DE SECOURS (COS) SUR SON SECTEUR OPÉRATIONNEL HABITUEL.

Dans ce contexte, le chef de groupe aura, tout au moins pour un temps, la responsabilité des opérations. Deux cas génériques caractérisent alors la situation du chef de groupe :

- le chef de groupe se rend sur les lieux d'une opération à la demande d'un de ses chefs d'agrès,
- le chef de groupe part d'entrée avec tous les agrès du groupe.

2.1. Le chef de groupe se rend sur les lieux d'une opération à la demande d'un de ses chefs d'agrès.

Il s'agit le plus souvent du chef d'agrès d'un FPT ou d'un VSAB qui, arrivant sur une opération a priori courante, est amené à demander du renfort car il estime ne pas pouvoir se rendre maître de la situation avec l'équipage de son agrès.

Le chef de groupe, répondant à cette demande, part de son centre avec les agrès du groupe restant. À son arrivée sur les lieux, il doit passer le message suivant :

2.1.1. « de Lt X, GH...., arrivé sur les lieux avec (énumération des agrès) ». Puis, dans un deuxième temps :

2.1.2. le chef de groupe va au contact avec le chef de l'agrès engagé pour se faire faire un point de situation (acquisition de la SITAC).

Bien-sûr, si le chef de groupe constate que des actions immédiates doivent être engagées (ordres pour assurer la sécurité de personnes, pour protéger un point sensible menacé, message de demande de renforts supplémentaires le sinistre dépassant les possibilités du groupe, etc.), il le fait dans l'instant. Cette phase du commandement, caractérisée par des actions rapides, correspond à la phase dite des RÉACTIONS IMMÉDIATES.

Si tous les agrès du groupe sont engagés au cours de cette phase, le chef de groupe doit en rendre compte au plus vite à sa hiérarchie dans le cadre d'un message de compte rendu. Dans le cas contraire, il doit suivre le processus suivant :

2.1.3. Ayant acquis la SITAC, il fait son raisonnement tactique.

2.1.4. Ayant fait son raisonnement tactique, il donne son ordre initial à tous ses chefs d'agrès.

2.1.5. Ayant donné son ordre initial, il rend compte à sa hiérarchie.

2.1.6. Il donne, si nécessaire, des ordres en cours d'action.

Les points 2. 1. 3. , 4, 5 et 6 sont formalisés et exprimés comme dans le cas du chef de groupe commandant un groupe de renfort.

Un chef de groupe doit pouvoir maîtriser une situation dans les 30' qui suivent son arrivée sur un sinistre. Sinon, il doit, dès qu'il a le moindre doute, faire appel à l'échelon supérieur.

2.1.7. Dans ce cas, le chef de groupe doit se préparer à faire, à son tour, un point de situation (SITAC) au chef de colonne arrivant sur les lieux.

2.2. Le chef de groupe part d'entrée avec tous les agrès du groupe.

C'est souvent le cas lors de la réception de nombreux appels pour un même sinistre, ou lors de la mise en oeuvre d'un plan de secours (PER, POI, « plan rouge », etc.), le CTA fait partir les secours conformément à une planification préalable, les agrès constituant le groupe provenant d'un seul centre ou de plusieurs.

2.2.1. En milieu urbain.

Le chef de groupe partira sur les lieux en même temps que les premiers agrès du groupe et, selon que le groupe soit constitué d'agrès provenant d'un centre ou de plusieurs, il se passera peu de temps entre l'arrivée du chef de groupe et celle du dernier des agrès du groupe.

La marche à suivre est alors la suivante : le chef de groupe doit signaler son arrivée et engager au plus vite les actions propres à la **phase des réactions immédiates** (cf. ci-dessus). Dans le cas d'un plan de secours, celles-ci font l'objet d'une planification souvent concrétisée par des fiches dites « fiches réflexes ».

L'engagement de reconnaissances fait partie des réactions immédiates. Il constitue une obligation.

Au niveau d'un chef de groupe, les reconnaissances doivent faire l'objet d'ordres précis visant à **faire faire les reconnaissances intérieures** par les chefs d'agrès dont l'équipage est muni d'ARI, afin d'être renseigné sur le sinistre lui-même, et à faire prendre les mesures de sécurité habituelles, telles que faire couper les fluides, pendant que **le chef de groupe lui-même reconnaît la périphérie** du sinistre pour être renseigné sur :

- les dimensions de sa zone d'intervention, les accès, les roclades, les pénétrantes et les points de pénétration,
- les points d'eau utilisables,
- les lieux proches qui pourront être utilisés pour recueillir momentanément des impliqués,
- les risques de propagation aux tiers et d'extension du sinistre.

Ayant acquis la SITAC, (renseignements provenant du chef d'agrès chargé des reconnaissances et de sa propre appréciation) le chef de groupe procédera, comme il est précisé au chapitre 1, du point 3 au point 6, et si nécessaire comme précisé au point 7.

2.2.2. En milieu rural.

Les agrès constituant le groupe proviendront forcément de centres plus ou moins éloignés, avec des délais de route différents. Et bien que, en théorie, l'arrivée en premier sur les lieux du seul chef de groupe présente des avantages (acquisition de la SITAC avant l'arrivée des agrès et donc gain de temps pour les engager), il est impensable de l'envisager, car les impliqués admettraient mal qu'un sapeur-pompier prenne le temps de réfléchir, donc à leurs yeux « perde du temps » avant d'agir.

Par ailleurs, sans moyen adéquat, il est difficile, voire impossible, de procéder à des mises en sécurité ou de pénétrer dans un immeuble, siège d'un sinistre, pour couper les fluides.

Il est donc conseillé au chef de groupe :

1. d'arriver sur les lieux en même temps que le premier agrès du groupe (FPT, VSAB, CCF), de signaler son arrivée et d'engager les réactions immédiates,
2. d'acquiescer la SITAC,
3. de faire son raisonnement tactique en tenant compte de l'évolution prévisible du sinistre par rapport aux délais d'arrivée des autres agrès du groupe,
4. de donner son ordre initial aux chefs d'agrès qui se présenteront successivement sur les lieux, en n'omettant pas de préciser la situation à chacun d'eux (SITAC),
5. de faire alors un compte rendu à sa hiérarchie et, selon l'évolution de la situation, de procéder comme précédemment (points 6 et 7 du chapitre 1).

Chapitre III
Le chef de groupe dans
le PC de colonne (PCC)

4

3. LE CHEF DE GROUPE DANS LE PC DE COLONNE (PCC).

Avant de développer le travail du chef de groupe dans un PC de colonne, sous les ordres d'un chef de colonne, il est utile de préciser les différentes fonctions du commandement opérationnel.

Tout chef de niveau tactique, **quel que soit son niveau de décision**, a besoin d'assurer les fonctions suivantes :

- rechercher du renseignement
et rendre compte, fonction RENSEIGNEMENT,
- anticiper, fonction ANTICIPATION,
- faire un RT, fonctions ANTICIPATION + MOYENS,
- organiser les moyens, fonction MOYENS (puis LOGISTIQUE),
- donner des ordres, fonction ACTION,
- assurer les liaisons aval
et amont. fonction TRANSMISSIONS.

Un chef de **groupe assure seul** la totalité de ces fonctions.

À partir du niveau chef de colonne, COS sur une opération, il est quasiment impossible, compte tenu des moyens engagés et à engager, de mener seul la totalité de ces fonctions. C'est pourquoi un outil de commandement devient alors nécessaire. Cet outil est le PC de colonne.

La répartition des fonctions se fait de la façon suivante :

- au chef de colonne COS incombent la recherche directe du RENSEIGNEMENT , L'ANTICIPATION-RT et L'ACTION,
- à un chef de groupe du PCC incombe la fonction RENSEIGNEMENT :
 - établissement de la SITAC (sous forme graphique),
 - compte-rendu vers l'amont sur ordre du chef de colonne,
 - préparation de la communication externe (média, élus) sur ordre du chef de colonne,
- à un autre chef de groupe du PCC incombe la fonction MOYENS (puis LOGISTIQUE) :
 - le choix de l'emplacement du PCC, avec l'accord du chef de colonne,
 - le positionnement du point de transit (PT), avec l'accord du chef de colonne,
 - l'organisation des moyens selon les ordres du chef de colonne,
 - la mise en place de l'OCT,
 - le suivi logistique des moyens.

Un PC fonctionne donc avec 2 chefs de groupe sous les ordres directs du chef de colonne COS.

4

1^{er} temps**À l'arrivée sur les lieux :**

- Le chef de groupe, en charge de la fonction RENSEIGNEMENT (RENS), commence à dessiner la SITAC à partir des renseignements dont il dispose : messages issus du chef de groupe COS encore en fonction, documents opérationnels (PER, etc.),
- Le chef de groupe, en charge de la fonction MOYENS (MOYENS), positionne le PC, le PT et fait le point sur le groupe déjà engagé (potentiel encore disponible, canaux radio utilisés) et évalue les délais d'arrivée au PT des groupes en transit.

2^e temps**Dès que le chef de colonne vient au PCC, après avoir pris contact avec le COS précédent, (recherche directe du RENSEIGNEMENT) :**

- RENS : affine la SITAC à partir des indications du chef de colonne **qui prend à cet instant le commandement**, et fait un point de situation vers l'amont avec l'accord du chef de colonne nouveau COS,
- MOYENS : communique, au chef de colonne, les délais d'arrivée au PT des groupes en transit.

3^e temps**Dès que le COS leur fait part de son objectif et de son IM :**

- RENS : dessine l'ordre graphique,
- MOYENS : établit l'OCT sur l'ordre graphique.

4^e temps**Dès que le COS a donné son ordre initial aux chefs de groupe sur le terrain :**

- RENS : fait un compte-rendu vers l'amont, après accord du COS,
- MOYENS : commence à évaluer les besoins logistiques.

5^e temps**En cours d'action :**

- RENS : actualise la SITAC en fonction de l'évolution du sinistre qui lui est communiquée par le COS, actualise l'ordre initial en fonction des ordres en cours d'action donnés par le COS et prépare des synthèses au profit du COS pour la communication extérieure,
- MOYENS : adapte si nécessaire l'OCT et assure la logistique des personnels et matériels.

Dans le cas où le sinistre évolue défavorablement et qu'un COS de niveau supérieur est amené à prendre à terme le commandement, RENS et MOYENS du PCC **préparent un point de situation** (SITAC) au profit du chef de colonne encore COS, qui va passer le commandement à un officier supérieur.

Chapitre IV

Conclusion

4. CONCLUSION.

Ce document est uniquement une référence, il se veut être un guide à l'usage des élèves. Il est le point de départ qui permet de mieux comprendre les différentes phases de la formation à l'emploi de chef de groupe.

Il est par ailleurs un guide destiné aux enseignants du groupe GOC de l'ENSOSP.

A**Accès**

Voie permettant d'accéder à la ZI depuis l'extérieur.

Agrès

Engin ou véhicule.

C**Chef d'agrès**

Gradé commandant l'équipage.

Chef d'équipe

Gradé commandant une équipe.

Chef de colonne

Capitaine ou lieutenant commandant une colonne.

Chef de groupe

Lieutenant ou adjudant commandant un groupe.

Chef de secteur

Chef de colonne ou chef de groupe commandant un secteur.

Chef de site

Officier supérieur COS sur un site.

CPI

Centre de première intervention.

Colonne

Ensemble composé de 2 à 4 groupes.

COS

Cdt des opérations de secours : sapeur-pompier responsable du grade le plus élevé sur le terrain.

CS

Centre de secours.

CSP

Centre de secours principal.

D**DOS**

Directeur des opérations de secours : préfet ou maire.

DTA

Différentes tâches à accomplir.

E**Équipage**

Personnels armant un agrès.

Équipe

Ensemble de 2 ou 3 équipiers.

G**Groupe**

Ensemble composé de 2 à 4 agrès.

I**Intervention**

Occasionnée par un sinistre courant, maîtrisé en moins de 2 h.

M**MRT**

Méthode de raisonnement tactique.

MRT d'état-major niveau 1

MRT utilisée au CODIS et dans un PC de site lors d'opération nécessitant l'engagement de plus de 1 colonne.

O**Opération**

Occasionnée par un sinistre non maîtrisable en 2h.

Ordre graphique

Ordre donné au moyen de documents écrits utilisant une symbolique.

P**PC de colonne**

VLR ou petit véhicule radio du chef de colonne COS.

PC de site

Outil fixe ou mobile de commandement du chef de site.

Pénétrante

Voie de pénétration dans une ZI.

Point d'attaque

Fixé par le chef d'agrès.

Point d'eau

Fixé par le chef de groupe aux chefs d'agrès.

Point de pénétration

Point de pénétration dans la ZI.

PT

Point de transit.

R

Rocade

Voie permettant de contourner la ZI.

RT chef de colonne

Raisonnement tactique-niveau chef de colonne.

RT chef de groupe

Raisonnement tactique-niveau chef de groupe.

S

SDACR

Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Secteur

Partie de la ZI confiée à un chef de colonne ou de groupe.

SITAC

Situation tactique.

Site

ZI d'un sinistre nécessitant l'engagement de plus d'une colonne.

Situation opérationnelle

État du sinistre et de l'engagement des moyens sur la ZI.

Sous secteur

Partie d'un secteur confiée à un chef de colonne ou de groupe.

Z

ZI

Zone d'intervention. C'est la zone sur laquelle sont engagés les secours.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES LIBERTÉS LOCALES

Imprimé et diffusé
par l'ENSOSP